

Objet : Prise en charge de frais associés à l'opération « la région PACA fête ses Parcs »

Le Président expose :

Par délibération n° 42-2010 du 25 juin 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a accepté le principe de prendre en charge des frais (déplacement, hébergement, restauration) liés à des actions démonstratives et engagés par des personnes qui y participent à titre bénévole. Par ailleurs, le Comité Syndical a approuvé le principe de déléguer les conditions de prise en charge de ces frais au Bureau Syndical.

Aussi, le Président propose que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, dans le cadre des financements attribués par la région PACA, prenne en charge les frais de déplacement des animateurs bénévoles, partenaires du Syndicat Mixte, mobilisés à l'occasion de la fête du futur Parc qui se tiendra à Orpierre, le 26 octobre 2013.

Sont concernés notamment :

- Fabien Bégnis
- Etienne Charles
- Isabelle Doursin
- Manon Fazi
- Eric Fraipont
- Pascale Gardon
- Christine Levet
- Didier Rousselle
- Alice Schneider

Seront également pris en charge les frais de toute autre personne intervenant bénévolement sur les stands et/ou pour les animations proposées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD